

CORRECTIF

Dérivation partielle de la rivière Manouane
par Hydro-Québec
Saguenay—Lac-Saint-Jean 6211-10-005

La présente fait suite à l'intervention de monsieur Lawrence Potvin lors de la deuxième partie de l'audience publique tenue à Alma - séance du 13 juin en après-midi.

Nous portons à votre attention le document ci-joint qui constitue la réponse du Président-directeur-général d'Hydro-Québec aux questions soulevées dans la résolution adoptées le 14 avril 2000 par la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Cette réponse a été transmise à la MRC le 15 mai 2000.

Le 15 mai 2000

André Caillé
Président-directeur général

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque ouest
20^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

Monsieur Lawrence Potvin
Préfet
MRC Lac-St-Jean Est
625, rue Bergeron Ouest
Boîte postale 397
Alma (Québec)
G8B 5V9

Objet : Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane

Monsieur le Préfet,

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de la résolution de votre MRC, qui nous a été transmise le 14 avril dernier, concernant le projet de dérivation de la rivière Manouane.

Permettez-moi, d'entrée de jeu, de vous rassurer en vous informant que les résultats des études sur ce projet nous amènent à conclure et à affirmer qu'il n'y aura aucun impact sur le territoire de votre MRC. Ainsi, aucun effet n'est prévu sur le niveau du lac St-Jean ni sur le débit de la Petite-Décharge. De même, les conditions de navigation sur la rivière Péribonka demeureront inchangées sur votre territoire.

En ce qui a trait à la ouananiche, les mesures d'atténuation et le suivi environnemental que nous proposons auront pour effet de faciliter et de favoriser le développement de cette espèce. Par conséquent, le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane aura des effets positifs à cet égard.

En terminant, je réitère, au nom de l'équipe de projet, la proposition de rencontre en vue d'échanger davantage sur vos préoccupations. À cette fin, nous vous invitons à communiquer avec madame Lucie Gagné, à Chicoutimi (696-4500, poste 3020) qui verra, à votre convenance, à prendre toutes les dispositions nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général



André Caillé

c.c. M. Jacques Brassard, ministre des Richesses naturelles
M. Paul Bégin, ministre de l'Environnement
M. Jean-Pierre Boivin, préfet, MRC Maria-Chapdeleine
M. Noël Tremblay, préfet, MRC du Fjord-du-Saguenay
M. Bernard Généreux, préfet, MRC Domaine-du-Roy